

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Michèle Kunzler, Mathilde Captyn, Hugues Hiltpold, Gabriel Barrillier, Pascal Pétroz, Mario Cavaleri, Olivier Wasmer, Eric Stauffer et Roger Golay

Date de dépôt : 4 septembre 2007

Proposition de motion

Pour la construction de 1000 logements d'utilité publique dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'élaboration d'un projet important d'aménagement et de construction dans le secteur Praille-Acacias-Vernets;
- la volonté d'y construire 6000 logements;
- la maîtrise foncière de ce périmètre par l'Etat de Genève;
- l'accord sur le logement voté à la quasi-unanimité du parlement genevois;
- la volonté exprimée par tous les partis de créer des nouveaux quartiers garantissant la mixité sociale,

invite le Conseil d'Etat

à prévoir la construction, l'acquisition, et le financement d'au moins 1000 logements d'utilité publique (ci-après LUP) à haut standard énergétique dans le projet Praille-Acacias-Vernets.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous avons tous pris connaissance avec intérêt du projet de transformation du quartier de la Praille-Acacias-Vernets. On a beaucoup parlé de la possibilité de construire des gratte-ciels, des bureaux et des logements. Mais personne n'a parlé spécifiquement de construire des LUP au standard Minergie dans ce périmètre.

Il a été constaté que tout le monde, indépendamment de l'appartenance politique, défend le principe de mixité sociale. Pour concrétiser cette volonté unanime, il faut dès aujourd'hui réfléchir à la localisation, aux types de logements proposés et à leur financement. L'accord sur le logement et la loi pour la construction de logements d'utilité publique (I 4 06), qui a été votée le 24 mai 2007, prévoient d'ici dix ans la création – par acquisition ou par construction – d'un socle de logements d'utilité publique correspondant à 15% du parc locatif genevois. Il importe donc d'agir dès maintenant, et rapidement, afin d'atteindre matériellement cet objectif.

En effet, l'accord portait principalement sur les déclassements de la zone villas et de la zone agricole en zone de développement, mais la question des zones industrielles n'était pas abordée. Pourtant d'autres déclassements ont eu lieu ou sont sur le point de se faire. Une partie de la zone industrielle du Lignon a été déclassée et l'ancien stade des Charmilles devrait bientôt changer de statut. Il semble que le premier de ces périmètres comptera 300 logements, mais aucun LUP n'est prévu ! Et pour les Charmilles, il semble que les discussions soient difficiles.

Au stade actuel du projet, il est donc nécessaire de préciser la volonté politique de réaliser – par de nouvelles constructions ou par l'acquisition de bâtiments existant – au moins 1000 LUP dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets, respectant de surcroît le standard Minergie. Au vu de l'empreinte écologique trop forte de Genève, il est impératif de construire dorénavant de manière écologique, et ce, de façon systématique.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à cette motion.